

## **Règlements du concours de Noël 2018 de la Promenade Fleury**

Dans le cadre du temps des fêtes, la SDC Promenade Fleury organise un concours pour sa clientèle. Ce concours sera annoncé par le biais de différentes sources : les médias électroniques (site web de la Promenade Fleury, réseaux sociaux, Infolettre) et des affiches posées en vitrine de certains commerces.

### **Le Promenade Fleury offrira :**

Deux (2) lots de 500 \$ en chèques-cadeaux à dépenser dans les commerces et entreprises de la Promenade Fleury

**Valeur totale des prix : 1000 \$**

### **Conditions de participation :**

- Remplir le coupon de participation en indiquant ses coordonnées : prénom et nom, adresse, ville, code postal, téléphone et adresse courriel. Les coupons sont disponibles dans les commerces participants de la Promenade Fleury abritant des boîtes de tirage.
- Déposer le coupon dans l'une des 60 boîtes prévues à cet effet chez les commerces de la Promenade Fleury.

### **Endroits de dépôt des bulletins de participation**

Les bulletins de participation doivent être déposés dûment complétés dans les boîtes prévues à cet effet, dans les commerces. La liste des commerces participants sera disponible sur le site web de la Promenade Fleury. Aucun envoi par la poste ne sera accepté.

### **Date limite de participation**

La date limite de participation au concours est le vendredi 14 décembre 2018 à midi.

### **Méthode d'attribution des prix**

Les personnes gagnantes seront déterminées par tirage au sort parmi tous les coupons valides qui auront été déposés dans les boîtes prévues à cet effet pendant les dates en vigueur.

### **Deux (2) prix sont offerts**

Deux (2) lots de 500 \$ en chèques-cadeaux à dépenser dans les commerces et entreprises de la Promenade Fleury

### **Lieu, date et heure précise de la désignation des personnes gagnantes**

Les personnes gagnantes seront désignées le vendredi 14 décembre 2018 à midi aux bureaux de la SDC Promenade Fleury, situés au 1304, rue Fleury Est à Montréal (Québec) H2C 1R3, téléphone : 514 387-0022.

### **Les médias utilisés pour aviser les personnes gagnantes**

Les personnes gagnantes seront avisées par téléphone et/ou par courriel. Leurs noms seront également diffusés sur le site Internet de la Promenade Fleury ([www.promenadefleury.com](http://www.promenadefleury.com)) et par le biais des réseaux sociaux.

**Endroit, date et heure limite pour la réclamation des prix**

Les personnes gagnantes auront jusqu'au 18 janvier 2019, à 17 h, pour réclamer leur prix aux bureaux de la SDC Promenade Fleury situés au 1304, rue Fleury Est à Montréal (Québec) H2C 1R3. Les bureaux sont ouverts de 9 h à 17 h, du lundi au vendredi.

**Jury**

Non applicable

**Éligibilité au concours**

Toute personne résidant au Québec peut participer en remplissant le coupon de participation disponible chez les commerces participants et en le déposant dans les boîtes prévues à cet effet entre les dates en vigueur.

Dans tous les cas, les membres de l'équipe administrative de la SDC Promenade Fleury (entité responsable du concours) ainsi que les personnes leur étant affiliées ne peuvent participer à ce concours.

Pour être éligibles au concours, les personnes participantes doivent être âgées de 16 ans et plus.

**En cas de litige**

Tous les droits ont été payés à la Régie des alcools, des courses et des jeux. Ce concours est soumis à toutes les lois fédérales, provinciales et municipales applicables. Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.

**Épreuve à subir**

Non applicable

**Les bulletins de participations**

Les bulletins de participation totalement ou partiellement complétés deviendront la propriété exclusive de la Promenade Fleury.

**Le règlement et la liste des personnes gagnantes**

Le présent règlement de même que les noms des personnes gagnantes seront disponibles au bureau de la Promenade Fleury situé au 1304, rue Fleury Est à Montréal (Québec) H2C 1R3 jusqu'à 60 jours après la date du tirage.